



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 07/04/2025

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE : UNE PRIORITÉ DANS LE FINISTÈRE

Suite à la présentation par Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre chargée des comptes publics, le 14 mars 2025, du bilan 2024 de la lutte contre les fraudes et notamment de la fraude fiscale par la Direction Générale des Finances Publiques, la DDFIP du Finistère fait le point sur son action au niveau local sur la même période.

Définition de la fraude fiscale

La fraude fiscale est une infraction qui consiste à se soustraire délibérément à ses obligations fiscales en utilisant des moyens illégaux pour réduire ou éluder le montant d'impôt dû.

Dans le Finistère, au cours de l'année 2024, **35,8 millions d'euros de droits et pénalités ont été notifiés** à des particuliers ou à des entreprises à la suite d'un contrôle fiscal, **soit une hausse de 70 % par rapport à 2020**. Cette augmentation résulte à la fois d'une **efficacité accrue des contrôles fiscaux externes** (ceux réalisés «sur place» par les vérificateurs) **et des contrôles sur pièces** (ceux réalisés «du bureau» par les vérificateurs).

■ En matière de contrôle fiscal externe :

Les vérificateurs des deux brigades départementales de vérification de Brest et Quimper ont permis de réaliser 198 vérifications sur place d'entreprises et de particuliers en 2024. Ces opérations ont permis de notifier une fraude de **11,5 millions d'euros de droits et 5,4 millions d'euros de pénalités**.

Ces droits et pénalités **ont augmenté de plus de 139 % par rapport à 2020 et 10 % par rapport à 2023**. La TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont les 3 types d'impôts et taxe les plus fraudés.

■ En matière de contrôle fiscal sur pièces :

Ces contrôles ont permis de détecter une fraude de **17 millions d'euros de droits et de 1,8 millions d'euro de pénalités, en hausse de près de 5 millions d'euros par rapport à 2020**.

La Direction départementale du Finistère a diligenté 5 605 contrôles dits « du bureau », les contrôles patrimoniaux concernant un quart d'entre eux.

Les services ont également effectué près de 1 000 relances concernant des déclarations de succession non déposées qui ont généré l'encaissement de près de 30 millions de droits de successions.

■ La lutte intensive contre la fraude :

Les contrôles répressifs ont représenté au global près de 14 millions d'euros dont 5,5 millions d'euros de pénalités en 2024 et 44 % des contrôles sur place (en hausse de 9 points par rapport à 2020).

L'action pénale menée par la DDFIP a permis de saisir en 2024, les Parquets du Finistère de 10 dossiers :

- dont 8 dossiers représentant plus de 2 millions de droits rappelés dans le cadre des dénonciations obligatoires instituées par la loi du 23 octobre 2018, en hausse de près de 40 %

Par ailleurs, le service de recherche de la DDFIP a effectué en 2024 plusieurs actions communes avec les services de l'État (URSSAF, Police, Gendarmerie...) axée faveur de la lutte contre la fraude.

■ Le recouvrement :

Également à un haut niveau sur les 5 dernières années, **les montants encaissés en 2024 par la Direction Départementale du Finistère sur des créances de contrôle fiscal ont atteint près de 28 millions d'euros, soit une hausse de 5 %**.

Différentes actions en faveur du recouvrement ont été initiées et poursuivies en 2024 par les services de la DGFIP par la mise en œuvre de **mesures conservatoires** en cours de contrôles fiscaux en entreprises mais également en matière de **saisies immobilières de biens immobiliers et de véhicules automobiles**.

Par ailleurs, des **assignations en liquidations judiciaires** ont été effectués ainsi que **des mises en cause de dirigeants de sociétés**.

■ L'ensemble de ces bons résultats s'inscrit dans la dynamique impulsée par le plan ministériel de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques de mai 2023 et dans la poursuite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses orientations stratégiques récentes :

- la « **relation de confiance** » entre l'**administration et le citoyen** impulsée par la loi pour un État au service d'une société de confiance de 2018 s'est continuellement renforcée. **Les contrôles conclus par acceptation du contribuable** par régularisations en cours de contrôle et transactions avant mise en recouvrement **représentent 37 % des contrôles** ayant donné lieu à rappel, soit plus d'un tiers des dossiers.

- la **modernisation du contrôle fiscal** se poursuit avec un recours accru au ciblage par l'intelligence artificielle (IA). **Ces travaux de data mining ont permis la mise en recouvrement de près de 5,2 millions d'euros de droits et pénalités en 2024 ;**

Le recours à l'intelligence artificielle par la programmation des opérations de contrôle fiscal, en complément de l'expertise des spécialistes de la DDFIP, a concerné en 2024 plus 55 % des contrôles sur des entreprises et 36 % des contrôles sur des particuliers.

Au sein de la DDFIP du Finistère, ce sont près de 90 fonctionnaires qui assurent la programmation et la réalisation des opérations de contrôles fiscaux.